

**PROCES-VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance N° 01 du 18 janvier 2021**

**Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire**

**Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : 0**

**Présents** : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, Mme SEIBERT Estelle, M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, Mme BUR Marie-Laure, M. METTER Joseph, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

**Absent** : M. CELKA Christophe

**N° 2021-01 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 07 du 10 novembre 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

**N° 2021-02 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : adoption du rapport au titre de 2020**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport après chaque transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération ou de restitution de compétences aux communes membres. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations de charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH. Deux autres évaluations de charges étaient intervenues après de nouveaux transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En 2020, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation de charges à la suite du transfert de la compétence « Eaux pluviales » par les communes membres de l'ex Communauté de communes de Brumath.

Dans sa séance du 23 novembre 2020, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre de cette compétence nouvellement transférée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- **ADOpte** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2020.

**N° 2021-03 : Chambre Régionale des Comptes Grand Est : communication des observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau**

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est vient d'achever le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre des exercices 2017 et suivants.

Le contrôle a porté sur :

- la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ses compétences, sa gouvernance et son organisation territoriale,
- les relations entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres (relations financières, mutualisations de services et mises à disposition de personnels),
- la situation et la gestion financière de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est viennent d'être arrêtées et vous sont, conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, communiquées en annexe du présent point accompagnées de la réponse apportée par la collectivité.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :**

**PREND ACTE** des observations définitives présentées par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est dans le cadre du contrôle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre des exercices 2017 et suivants.

**2021-04 : Construction d'une maison médicale : Résultats de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 22 novembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le projet de sécurisation du carrefour rue de l'église, impasse du couvent à Dauendorf, avec création d'un parking public de 15 places, et construction d'une maison médicale et la délibération du 26 septembre 2019 décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre l'Architecte Marc KLIPFEL de Haguenau et autorisant le Maire à lancer l'appel public à la concurrence.

Il leur présente les rapports de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 décembre 2020 pour l'ouverture des plis et le 18 janvier 2021 pour l'attribution des marchés.

Les 14 lots ont ainsi été attribués :

Lot n°	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT en €
1	Terrassement /Assainissement/ Aménagement extérieur	ADAM TP - BOUXWILLER	81 952.66
2	Gros-Œuvre	KRUMHORN-BITSCHHOFFEN	90 523.77
3	Étanchéité / Toiture végétalisée	SOPREMA - STRASBOURG	25 179.49
4	Echafaudage / Crépissage	ARTI SABRI-REICHSHOFFEN	6 976.68
5	Fermetures extérieures Alu	TRYBA - GUNDERSHOFFEN	19 610.07
6	Brises Soleil Orientables (BSO)	TRYBA - GUNDERSHOFFEN	8 521.53
7	Electricité / Luminaires	STURTZER - DAUENDORF	16 156.00
8	Chauffage PAC / Sanitaires / Climatisation	STROHM - BETSCHDORF	34 900.00
9	Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds	OSTERMANN - ROSHEIM	23 599.88
10	Chape	PASCAL PFLUG - NIEDERLAUTERBACH	2 986.20
11	Carrelage	CARRELAGE DECK - MOTHERN	3 528.25
12	Revêtements de sols souples	LB COLORS – WINDSTEIN	7 611.85
13	Menuiserie intérieure bois	SCHALCK - NIEDERMODERN	8 740.00
14	Peinture intérieure	LB COLORS - WINDSTEIN	6 427.32

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- prend acte des décisions de la commission d'appel d'offres et approuve les choix de la commission ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.

Délibérations rendues exécutoires le 18 janvier 2021

Transmises à la Sous-Préfecture le 19 janvier 2021

Publiées le 19 janvier 2021

Le Maire :

The image shows the official seal of the Municipality of Dauendorf-Neubourg, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.